



COMPTE-RENDU
de la réunion du Conseil Municipal
du lundi 20 septembre 2021

Le Conseil Municipal de Beauvois en Cambrésis s'est réuni dans la Salle des Fêtes Marcel Devaux le lundi 20 septembre 2021 à 18 heures sous la présidence de Yannick HERBET, Maire de la commune.

En présence de : Didier JACQUEMIN, Gilberte BOITTIAUX, Dominique PLATEAUX, Marylise BALESTRIE, Mickaël CHRETIEN, Philippe CROMBOIS, Nathalie GUENEZ, Aurélie HUET, Virginie DELSARTE, Félicie BOUTHEMY - Maxime LUTICK, Sylvie VERMEIL, Guillaume MASSART, David MORAIS CARDOSO.

Absents excusés : Jean-Luc FIEVET (procuration donnée à Didier JACQUEMIN) Sylvain SAKALOWSKI (procuration donnée à Mickaël CHRETIEN) Sophie TEMPEZ (procuration donnée à Gilberte BOITTIAUX) Laurye LALLEMANT (procuration donnée à Guillaume MASSART)

L'assemblée adopte, sans observations, le compte-rendu de la réunion du 7 juillet 2021. Sylvie VERMEIL indique que le compte-rendu lui est parvenu tardivement.

Le Conseil Municipal autorise ensuite l'inscription à l'ordre du jour deux questions complémentaires sollicitées par Mr le Maire.

Yannick HERBET informe l'assemblée que les tablettes achetées dans le cadre du projet Socle Numérique sont arrivées à l'école primaire.

1)Retrait de diverses collectivités au SIDEN-SIAN

Le Maire explique que par délibération en date du 17 juin 2021, le comité du SIDEN-SIAN a accepté les demandes de retrait de diverses communes membres :

- Commune de Maing pour la compétence « Eau potable »
- Commune d'Auxi-le-Château pour la compétence « Assainissement non collectif »
- Commune de Liez pour la compétence « Défense Extérieure Contre l'Incendie »
- Commune de Guivry pour la compétence « Défense Extérieure Contre l'Incendie ».

L'article L 5211-18 du Code des Collectivités Territoriales prévoit une consultation des assemblées délibérantes des collectivités membres.

Le Conseil Municipal valide à l'unanimité le retrait du SIDEN-SIAN de ces communes.

2) Pacte financier de la Communauté d'Agglomération du Caudrésis-Catésis

Le régime de la fiscalité professionnelle unique induit une interdépendance forte entre la Communauté d'agglomération et les communes, il repose en effet sur la perception par la Communauté de ressources fiscales issues majoritairement du développement économique, dont la croissance doit permettre de :

- Opérer le reversement aux communes des attributions de compensation
- Financer les projets et action de la communauté dans ses domaines de compétences,
- Apporter, si le budget communautaire le permet, un soutien aux projets et actions des communes.

Le Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération du Caudrésis-Catésis par délibération 2019/039, a décidé d'approuver un pacte financier et fiscal répondant aux objectifs suivantes :

- Sécuriser la situation du Territoire :
- Renforcer les mécanismes de solidarité financière entre la communauté et les communes :
- Renforcer le soutien à l'investissement

Le pacte financier 2022-2027 s'inscrit dans la continuité du 1^{er} pacte financier :

- Sécuriser la situation du Territoire :
 - Assurer aux communes membres une situation financière identique à 2018 tout en assurant à la CA2C de percevoir l'équivalent de recette 2018 du FPIC ;
 - En cas de diminution des recettes FPIC communal, maintien de celui-ci à son niveau 2018 à concurrence de 10% ;
- Renforcer les mécanismes de solidarité financière entre la communauté et les communes :
 - Reversement aux communes de l'IFER éolien ;
 - Reversement à la Ca2C de la taxe d'aménagement que perçoivent les communes sur les zones d'activité économique ;
 - Reversement à la Ca2C de la taxe d'aménagement que perçoivent les communes sur les zones aménagées avec la participation de l'EPCI
 - Diminution des AC en cas de diminution de plus de 2% du produit fiscal communautaire.
- Renforcer le soutien à l'investissement :
 - Dispositif de fonds de concours au profit des communes de – 2000 habitants à – 3 500 habitants
 - Dispositif de fonds de concours au profit de la politique petite ville de demain
 - Dispositif de fonds de concours au profit de la politique de la ville
 - Dispositif de fonds de concours sur le volet développement durable pour les communes de – 2000 habitants.

Bien que ce nouveau pacte n'ait pas de portée juridique en tant que telle il traduit d'une certaine manière l'état d'avancement de la solidarité territoriale.

Le Maire insiste sur les dates de ce pacte pour permettre une continuité sur l'année de l'élection future.

Sylvie VERMEIL se demande si la commune de Beauvois en Cis paie quelque chose à la Communauté d'Agglomération du Caudrésis-Catésis.

Le Maire explique ce que sont les attributions de compensation. Lors du regroupement des communes, une « photographie » a été prise pour fixer le potentiel financier de chacune d'elles ; pour Beauvois en Cis il était de 422 000 € environ. La Communauté d'Agglomération du Caudrésis-Catésis ayant récupéré le potentiel économique, il lui revient de reverser cette somme à la commune de Beauvois en Cambrésis.

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le pacte financier 2022-2027 proposé par la Communauté d'Agglomération du Caudrésis-Catésis.

3)Convention avec le Syndicat mixte du PETR du Paus du Cambrésis

Le Maire rappelle que le dispositif des certificats d'économie d'énergie a été introduit par la loi de Programmation et d'Orientation de la Politique Energétique (POPE) du 13 juillet 2005 qui vise à l'amélioration des performances énergétiques. La loi « Grenelle 2 » a confirmé l'intérêt de ce dispositif et la nécessité de le renforcer.

Le syndicat mixte du PETR du Pays du Cambrésis est porteur du programme de rénovation énergétique du patrimoine public de ses collectivités membres depuis 2014.

Il s'est doté d'un service dédié au montage des dossiers CEE depuis 2017.

Yannick HERBET explique que cette convention permet au syndicat de collecter et de valoriser des CEE issus d'opérations réalisées sur ses biens propres. Elle permet d'obtenir des subventions dans le cadre des projets futurs comme le remplacement des fenêtres des écoles ou la rénovation des bâtiments communaux.

Une délibération du Conseil Municipal est nécessaire pour autoriser le syndicat à constituer ce dossier.

Le Conseil Municipal autorise à l'unanimité le Maire à signer la convention de partenariat avec le syndicat mixte PETR du Pays du Cambrésis.

4 Révision de l'attribution de compensation versée par la Communauté d'Agglomération du Caudrésis-Catésis

Mr le Maire informe l'assemblée que lors de sa séance du 24 avril 2021, le Conseil Communautaire a révisé les attributions de compensation réglées aux communes membres de l'EPCI conformément à l'avis préalable formulé par la CLECT.

La réglementation en vigueur nécessite une délibération concordante du conseil communautaire et des communes membres intéressées, et ce avant le 31 décembre 2021 pour permettre l'application de cette révision en 2022.

S'agissant de la commune de Beauvois en Cambrésis, l'attribution de compensation va passer de **368 905€** à **367 936.63€**. Cette légère baisse est due à l'annulation de soutien au FPIC et à l'annulation IFER Eolien 2019.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité cette révision.

5)Reversement des subventions FACE à la SEM

Mr le Maire informe les membres du Conseil Municipal que la commune a encaissé les sommes de 111 753,60 euros et 23 493,78 euros correspondant à des subventions du FACE qui aurait dû bénéficier à la SEM pour les travaux de

- renforcement du réseau électrique : Poste jardin
- sécurisation des fils nus : rue Watremez et Jardin

Il convient au Conseil Municipal d'autoriser le versement à la SEM de ces sommes indûment perçues.

Sylvie VERMEIL rappelle que la SEM s'était engagée à faire des travaux pendant plusieurs années et se demande qui récupère le câble car le cuivre coûte de plus en plus cher.

Mr le Maire répond qu'il sollicitera la SICAE afin d'obtenir une réponse à ce sujet.

6)Délibération Modificative Budgétaire – Fais d'étude

A la demande de la Trésorerie de Caudry des frais d'étude figurant à l'actif de la commune, d'un montant de 4 560 €, doivent faire l'objet d'un amortissement sur 5 ans, à raison de 912 €/an.

Cette somme doit être inscrite au Budget 2021 en dépenses de fonctionnement (compte 6811) et en recettes d'investissement (compte 28031).

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité cette modification budgétaire.

7)Reversement d'un trop perçu de compensation à la SEM

Mr le Maire explique avoir reçu un courrier daté du 10 mars 2021 par la Direction de l'Energie qui demande le remboursement d'un trop perçu de compensation de charges de service public à la SEM Beauvois Distrelec pour un montant total de 14 583 euros.

Il explique que cette somme est dûe depuis de nombreuses années et qu'il convient de régulariser cette situation.

Cette somme, non prévue au budget primitif 2021, nécessite une modification budgétaire comme suit :

Section fonctionnement :

Compte 678 : + 14 583 euros.

Compte 023 : - 14 583 euros.

Section Investissement :

Compte 021 : - 14 583 euros

Compte 2158 : -14 583 euros

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, se prononce favorablement au remboursement de cette somme et sur cette modification budgétaire.

8)Rachat de concession de terrain dans le cimetière communal

Le maire explique qu'il a été saisi d'une demande de rachat d'une concession de terrain au cimetière communal.

La part communale de cette concession achetée en 1958 s'élevait au prix de 3 330 Francs.

Il a proposé au demandeur la somme de 507.65 euros qui a été acceptée par ce dernier.

Il appartient au Conseil Municipal de se prononcer sur cette transaction et de valider le montant de l'opération.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité cette transaction financière et ce rachat.

9)Recrutement d'un contrat d'apprentissage

Les services administratifs de la commune ont la possibilité d'être renforcés par une étudiante en contrat d'apprentissage pendant une durée de 1 an (cycle universitaire).

Le Maire informe qu'une étudiante va être recrutée à compter du 4 octobre 2021. Le but de ce recrutement est de créer des fiches de procédure pour optimiser le travail des différents services de la commune.

Il explique que l'Université de l'UPMF nous a fourni des explications erronées et que les informations écrites sur le rapport de présentation ont évolué.

Sylvie VERMEIL demande de quelle commune provient cette étudiante.

Le Maire répond qu'elle habite près de St Quentin dans l'Aisne.

Guillaume MASSART demande si les agents ont accès au compte personnel de formation.

Le Maire répond que les agents ont accès à la formation à l'instar des élus.

10)Questions complémentaires

-Projet Socle Numérique école Maurice Carême

Mr le Maire rappelle que lors de la réunion du 1er mars 2021, le conseil municipal était invité à s'inscrire dans le dispositif de transformation numérique de l'enseignement prévu par le plan de relance gouvernemental.

Pour rappel ce projet « socle numérique » vise à soutenir la généralisation du numérique éducatif pour les écoles primaires qui n'ont pas atteint le socle numérique de base.

La convention établie entre l'Education Nationale et la commune a pu être signée le 25 juin 2021.

La subvention qui nous a été allouée par l'Education Nationale s'élève à un montant total de 16 170 euros.

Le matériel commandé a été livré et installé le 15 septembre 2021.

Sur le Budget Primitif 2021, l'ensemble du projet avait été inscrit à la section investissement au compte 2158.

Cependant la Trésorerie demande à ce que ce projet soit ventilé en section investissement de la manière suivante :

- Compte 2051 : 2 894.80 euros
- Compte 2183 : 9 192.00 euros
- Compte 2158 : 15 691.16 euros

Il convient donc de modifier ce document budgétaire de la manière suivante :
Section investissement : Compte 2158 : - 12 086.80 euros
Compte 2051 : + 2 894.80 euros
Compte 2183 : + 9 192.00 euros

Sylvie VERMEIL demande le coût global de ce projet.

Le Maire répond qu'il s'élève à 28000 €.

Le Conseil Municipal valide à l'unanimité cette modification budgétaire.

-Election Vice-Président du Centre Social l'Escale

Par courrier en date du 7 juillet 2021, Maxime LUTICK a fait part à la Présidente du Centre Social l'Escale de sa décision de démissionner du Conseil d'Administration de cette structure dont il faisait partie en qualité de « Vice-Président ».

Le Maire informe l'assemblée qu'il a reçu de Gilberte BOITIAUX, domiciliée 6, rue Emile ZOLA, sa candidature pour intégrer cette instance.

Conformément aux statuts du Centre Social l'Escale, il appartient au Conseil Municipal de désigner les membres du Conseil d'Administration et par conséquent de se prononcer sur la candidature de Gilberte BOITIAUX.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité la candidature de Gilberte BOITIAUX comme Vice-Présidente du Centre Social l'Escale.

-Informations diverses

-Aide de l'Etat relative à la mise en place d'une tarification sociale des cantines scolaires

Le Maire signale que cette question a été soulevée lors du précédent Conseil Municipal ; personne n'est revenu vers lui à ce jour.

Il précise que l'Etat se désengagera financièrement à l'issue des trois années de subventions ce qui signifie que la commune sera contrainte de continuer à appliquer ce tarif.

Le coût approximatif a pu être estimé. Il s'élèverait à plus de 30 000 € à la charge de la commune sans compter le coût supplémentaire du personnel à recruter pour la cantine.

Le Conseil Municipal décide de ne pas appliquer le tarif de cantine selon le quotient familial.

Le Maire informe l'assemblée qu'il a participé à une réunion au Centre Social le 18 septembre avec les maires des communes environnantes. La vision sera désormais intercommunale avec un travail partenarial.

Aurélié HUET signale que le club des aînés veut reprendre ses activités. Le Maire répond qu'il est favorable à cette reprise, sous réserve de respecter le protocole sanitaire.

Sylvie VERMEIL souhaite revenir sur deux points :

Le cimetière :

L'acquisition de la machine aurait dû permettre de résoudre la problématique de l'entretien. Dominique PLATEAUX précise que cette machine n'arrache pas les racines des mauvaises herbes ; de plus l'étudiante recrutée va pouvoir effectuer une analyse des emplois du temps des agents pour optimiser leur travail. Il garantit que le cimetière sera propre et en bon état pour la Toussaint.

Mr le Maire précise que les conditions climatiques de cette année n'ont pas été propices.

Marylise BALESTRIE informe qu'elle a été interpellée par des habitants à propos des vols dans le cimetière ; elle précise qu'elle a expliqué aux habitants que la subvention relative à la vidéoprotection nous a été refusée cette année.

Guillaume MASSART soulève que beaucoup d'habitations vides ont des terrains en friche.

Le Maire précise qu'en Mairie, un dossier de logements vacants a été ouvert. Beaucoup de propriétaires ne désirent plus louer du fait de locataires indéclicats.

Il signale que la Police Municipale peut être sollicitée mais sans grande efficacité s'agissant de terrains privés. Il propose de remettre un encart dans le bulletin municipal pour informer les habitants à entretenir leurs terrains.

Guillaume MASSART questionne le Maire au sujet du séjour au ski des élèves de l'école primaire.

Le Maire s'est assuré dans un premier temps que le chalet soit encore ouvert après la crise du Covid-19 et dans un second temps une réservation a été effectuée pour la deuxième quinzaine de mars 2022.

Sylvie VERMEIL demande si le presbytère va être occupé ?

Yannick HERBET informe qu'il a rencontré le doyen. Un retour doit être fait par ce dernier. Les affaires de Mr l'Abbé ont été retirées du presbytère par sa famille.

Sylvie VERMEIL demande où en est le passage de la commission de sécurité de la salle des fêtes.

Le Maire explique que des relances sont faites régulièrement au Maître d'œuvre mais qu'il est très difficile d'obtenir un retour. Il ne reste plus qu'une modification du système de désenfumage à réaliser et à recevoir la documentation technique des matériaux installés.

A l'issue, nous pourrons solliciter le passage de cette commission.

Nathalie GUENEZ pose le problème du stationnement rue Robespierre.

Le Maire signale qu'il sera vigilant sur cette problématique en concertation avec le Policier Municipal. Les problématiques de circulation sont régulières signale le Maire.

Guillaume MASSART demande un bilan de la Ste Anne de cette année.

Le Maire indique que le groupe ABBA a plu aux habitants et que le moment festif a été apprécié des Beauvoisiens. Ces derniers ont à cette occasion se rendre compte des travaux effectués à La Fabrique.

Marylise BALESTRIE informe l'assemblée qu'un cinéma plein air, prévu en concertation avec le Centre Social sur le site de La Fabrique le vendredi 24 septembre à 20 heures.

Guillaume MASSART souhaite obtenir un point sur les investissements qui auront lieu avant la fin de l'année.

Dominique PLATEAUX lui répond que certains travaux d'urgence sont prévus (trous sur la chaussée et les trottoirs) à plusieurs endroits de la commune (notamment rue de l'Égalité).

Au niveau des écoles, les travaux se feront-ils l'année prochaine ?

Dominique PLATEAUX répond que vu l'importance du montant des travaux, le changement des fenêtres ne se fera pas en 2022.

Didier JACQUEMIN précise qu'il y a eu des aléas au niveau des travaux de l'église avec des réfections supplémentaires pour plus de 4 000 €.

Guillaume MASSART signale qu'il n'y a pas eu d'éclairage public au niveau des rues Jean Lebas, de l'Industrie et Aristide Briand pendant deux mois.

Le Maire signale que la SEM a été prévenue, des techniciens étaient intervenus mais que l'installation avait disjoncté entretemps. La commune a été pénalisée par la période estivale.

Didier JACQUEMIN revient sur les travaux de l'église : il signale que des fuites ont été constatées dans la toiture suite à des tirs de carabine.

Guillaume MASSART demande s'il est possible de remettre les réunions du Conseil Municipal à 20 heures.

Mr Le Maire précise que cet horaire avait été modifié suite au Covid-19 et au couvre-feu.

Il interroge Mr MASSART sur un article mis dans le magazine communal et sur la distribution de ce bulletin municipal.

Mr MASSART demande à obtenir plus d'informations sur l'actualité de la commune par mail par exemple.

Le Maire répond qu'il est très difficile de diffuser toutes les informations notamment sur ce qui s'est passé ce week-end avec le trou en formation au niveau de la déchetterie.

Les informations sont communiquées aux personnes concernées car les services communaux sont déjà débordés par l'activité quotidienne et par la diversité des sujets à traiter.

Il est proposé de mettre à disposition des casiers au secrétariat pour permettre la diffusion des informations à « l'opposition ».

Il propose également de réactiver la commission communication pour améliorer la communication pour le Conseil Municipal.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h.15.